



Facturation électronique

Tout ce qu'il faut savoir !

La facturation électronique devient une obligation légale dès septembre 2026. Êtes-vous prêt à franchir le cap ?

Mais avant tout, comprenons ensemble en quoi cela consiste.



La Facture Électronique c'est quoi ?

1 La réforme impose aux entreprises de transmettre, recevoir et déclarer leurs factures via **une plateforme certifiée : une PDP (Plateforme de Dématérialisation Partenaire)**.
Finis les factures papier et PDF envoyés par mail : **tout passera désormais par un système sécurisé et automatisé.**

Qui est concerné ?

- 2
- ✓ Toutes **les entreprises assujetties à la TVA et établies en France** (TPE, PME, ETI, grandes entreprises).
 - ✓ Quel que soit **votre secteur d'activité**, vous devrez **recevoir et/ou émettre des factures électroniques**.
- ⊖ Les seules exceptions : les particuliers, les associations non commerciales et les entreprises étrangères.

3

1er
septembre
2026

Obligation de **recevoir des factures électroniques**
pour toutes les entreprises
Et obligation d'émettre pour les ETI et grandes entreprises.

1er
septembre
2027

Obligation d'**émettre des factures électroniques**
pour les TPE - PME.

AREVCO VOUS ACCOMPAGNE DANS CETTE TRANSITION !

Pourquoi anticiper dès maintenant ?

01

- ✓ Se mettre **en conformité à temps** et éviter toute interruption de facturation.
- ✓ **Choisir** une solution adaptée sans précipitation.
- ✓ Former votre entreprise pour une transition fluide.
- ✓ Automatiser vos processus pour **gagner en productivité** et simplifier votre gestion comptable.



Nous avons LA solution idéale pour vous :



- ✓ Une PDP (Plateforme de Dématérialisation Partenaire) **sécurisée et intégrée** à votre comptabilité et qui s'adapte à toutes **les formes d'activités**.
- ✓ **Accompagnement personnalisé** par nos équipes.
- ✓ **Intégration** facile avec votre comptabilité existante.
- ✓ **Gain de temps** : automatisation des tâches et suivi simplifié.
- ✓ **Zéro stress** : nous nous occupons de tout !

02

Avec Arevco, une solution clé en main !

Facile, intuitive et efficace, notre solution vous permet **d'être prêt à temps** pour cette transition.

Nous nous chargeons de tout, pour que vous puissiez vous concentrer sur votre activité en toute sérénité.



03

? Vous avez des questions ?

☎ Contactez votre chargé(e) de dossier, il est là pour vous répondre !

Nous sommes à vos côtés pour vous accompagner à chaque étape.